



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est du 15 mai 2019  
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

Monsieur Robert Coutu - maire  
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3  
Monsieur le conseiller John Judd - district 4  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5  
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

**Absence (s) :**

**Sont également présents :**

Madame Colleen McCullough, trésorière, directrice des services administratifs et de l'informatique  
et directrice générale adjointe  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 09.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

2.

Début : 19 h 09    Fin : 19 h 12

**ORDRE DU JOUR**

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2019  
201905-076**

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2019 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
- 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2019
- 4. PROCÈS-VERBAL**
- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2019
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 5.1 Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
  - 5.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
  - 5.3 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
  - 6. RAPPORT DES SERVICES**
  - 6.1 Renouvellement de mandat pour certains membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - 6.2 Compensation financière de 41 730 \$ pour l'année 2018 à remettre à la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la gestion du CRER
  - 6.3 Compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 1 case de stationnement afin de se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 11350-11352, rue Sainte-Catherine Est
  - 6.4 Compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 1 case de stationnement afin de se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 195, avenue Laurendeau
  - 6.5 Compensation monétaire de 7 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 3 cases de stationnement afin de se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 2850, avenue Georges-V
  - 6.6 Contribution monétaire de 7 436 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble vacant connu et désigné comme étant le lot 1 251 797 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (autrefois le 160, avenue de la Grande-Allée)
  - 6.7 Contribution monétaire de 13 520 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 2850, avenue Georges-V
  - 6.8 Contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de la Compagnie Américaine de Fer et Métaux inc. et échange de terrains pour le déplacement de l'emprise du boulevard Bourget
  - 6.9 Droit d'usage de l'emprise publique et promesse d'achat dans le cadre du projet d'agrandissement de l'entreprise Usines Giant inc.
  - 6.10 Plan directeur des parcs et espaces verts : autorisation d'affectation du Fonds de parc pour achat de mobiliers et d'équipement en 2019
  - 6.11 Manifestation d'intérêt de la Ville de Montréal-Est à participer au programme Rénovation Québec
  - 6.12 Désignation de madame Éloïse Charest à titre d'inspectrice et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est
  - 7. RÉGLEMENT**
  - 7.1 Adoption - règlement 81-2019 - *Règlement relatif à la gestion contractuelle*
  - 7.2 Adoption - Second projet - règlement 58-2016-5 modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage afin d'ajouter le code C808 (établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules) à la zone I.16*
  - 8. CONTRAT**
  - 8.1 Contrat pour l'hébergement et la fourniture de services de soutien technique, de maintenance et de mises à jour des logiciels Bibliomondo
  - 8.2 Approbation du nouveau contrat de service relié à la gestion du Programme de Prévention de Montréal-Est 2019/2021
  - 8.3 Partenariat avec BIXI MONTRÉAL dans le cadre du projet du déploiement de nouvelles stations de vélos en libre-service dans l'Est de Montréal
  - 9. PERSONNEL**
  - 9.1 Prolongation de l'embauche de madame Julie Brien à compter du 7 mai 2019 au poste de technicienne aux ressources humaines jusqu'au 13 décembre 2019
  - 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
  - 10.1 Don de 250 \$ à l'AQDR (Salon des aînés)
  - 10.2 Don de 500 \$ au Carrefour jeunesse emploi PAT/ME
  - 10.3 Don de 1 800 \$ au Conseil 2759 des Chevaliers de Colomb
  - 10.4 Don de 500 \$ à l'École secondaire de Pointe-aux-Trembles
  - 10.5 Don de 2 000 \$ au Club de l'Âge d'or de Montréal-Est
  - 10.6 Don de 500 \$ au Relais pour la vie
  - 10.7 Don de 2 500 \$ à la Croix-Rouge canadienne au fonds «secours pour les inondations printanières - Québec»
  - 11. DIVERS**
  - 11.1 Aucun
  - 12. AFFAIRE NOUVELLE**
  - 12.1 Aucun
  - 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
  - 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL** 4.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019**  
**201905-077** 4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** 5.

**RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU  
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE** 5.1

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, je procède aujourd'hui, à titre de maire de la Ville de Montréal-Est, à la présentation du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

**DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À  
LA DIRECTRICE GÉNÉRALE** 5.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU  
RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES** 5.3

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-05-08.

**RAPPORT DES SERVICES** 6.

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)** 6.1

**201905-078**

Considérant l'article 9 du règlement 14-2011 – *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme*.

Considérant que le mandat des membres du CCU pour les postes 1, 3 et 5 respectivement occupés par monsieur Daniel Hamel et mesdames Julie Peccia et Véronique Simard sont arrivés à terme depuis le 30 avril 2019.

Considérant que mesdames Julie Peccia et Véronique Simard ont signifié leur volonté de continuer leur participation au CCU et que monsieur Daniel Hamel ne désire pas renouveler son mandat.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De renouveler le mandat de mesdames Julie Peccia et Véronique Simard, et ce, à compter du 30 avril 2019 pour une période de deux ans.

De combler le poste 1 laissé vacant par le départ de monsieur Daniel Hamel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COMPENSATION FINANCIÈRE DE 41 730 \$ POUR L'ANNÉE 2018 À REMETTRE À LA SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES POUR LA GESTION DU CRER**

**201905-079**

6.2

Considérant que la Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) a dû faire face en 2018 à un manque de ressources financières, directement relié à la fermeture du CRER pour rénovations, ce qui a entraîné une baisse des revenus provenant des inscriptions aux activités et des locations de l'aréna et des locaux de l'installation.

Considérant l'article 18.4 de la Convention de partenariat entre la Ville de Montréal-Est et SRLPAT concernant la non-atteinte d'un surplus d'exploitation;

Considérant que le dépôt des états financiers a confirmé la non-atteinte d'un surplus, due à une augmentation des dépenses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le paiement à SRLPAT d'une compensation au montant de 41 730 \$ , et ce, conformément à cette convention de partenariat.

D'affecter la somme de 41 730 \$ provenant du surplus non autrement affecté pour le paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COMPENSATION MONÉTAIRE DE 2 500 \$ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR 1 CASE DE STATIONNEMENT AFIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR L'IMMEUBLE SIS AU 11350-11352, RUE SAINTE-CATHERINE EST**

**201905-080**

6.3

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'opter pour une compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, afin de compenser l'obligation de fournir 1 case de stationnement pour se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 11350-11352, rue Sainte-Catherine Est, lequel est connu et désigné comme étant le 1 252 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COMPENSATION MONÉTAIRE DE 2 500 \$ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR 1 CASE DE STATIONNEMENT AFIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR L'IMMEUBLE SIS AU 195, AVENUE LAURENDEAU**

**201905-081**

6.4

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'opter pour une compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, afin de compenser l'obligation de fournir 1 case de stationnement pour se conformer à la réglementation

en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 195, avenue Laurendeau, lequel est connu et désigné comme étant le 1 251 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COMPENSATION MONÉTAIRE DE 7 500 \$ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR 3 CASES DE STATIONNEMENT AFIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR L'IMMEUBLE SIS AU 2850, AVENUE GEORGES-V**

**201905-082**

6.5

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'opter pour une compensation monétaire de 7 500 \$ aux fins de stationnement, afin de compenser l'obligation de fournir 3 cases de stationnement pour se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 2850, avenue Georges-V, lequel est connu et désigné comme étant le 1 251 138 et 1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 7 436 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE VACANT CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 797 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL (AUTREFOIS LE 160, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE)**

**201905-083**

6.6

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de Construction neuve pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 797 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 7 436 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 13 520 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 2850, AVENUE GEORGES-V**

**201905-084**

6.7

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de nouveau bâtiment pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 138 et 1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 13 520 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la

section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement.*

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS DE LA COMPAGNIE AMÉRICAINE DE FER ET MÉTAUX INC. ET ÉCHANGE DE TERRAINS POUR LE DÉPLACEMENT DE L'EMPRISE DU BOULEVARD BOURGET**

**201905-085**

6.8

Considérant la promesse de cession intervenue le 15 août 2018 par laquelle la Compagnie Américaine de Fer et Métaux inc. promettait de céder à la Ville des terrains à titre de paiement de la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et par laquelle elle promettait également d'échanger des terrains pour le déplacement de l'emprise du boul. Bourget.

Considérant que l'acte est conforme à la promesse selon la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Considérant que l'acte a été vérifié par la Direction des affaires juridiques et du greffe.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver l'acte d'échange entre la Compagnie Américaine de Fer et Métaux inc. et la Ville de Montréal-Est et d'autoriser le maire et le greffier à signer cet acte, au nom de la Ville.

De décréter que les lots constituant la nouvelle emprise du boul. Bourget à la suite de l'échange, soient les lots 6 241 961, 6 242 903, 6 241 959, 6 241 955 et 6 241 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal font partie du domaine public de la Ville de Montréal-Est.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **DROIT D'USAGE DE L'EMPRISE PUBLIQUE ET PROMESSE D'ACHAT DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ENTREPRISE USINES GIANT INC.**

**201905-086**

6.9

Considérant la recommandation favorable de la direction de la gestion du territoire et environnement aux conditions suivantes:

- Que Usines Giant inc. s'engage à acquérir l'empiètement concerné et à le remembrer à son lot principal numéro 5 851 636;
- Que les travaux nécessaires à l'érection de l'agrandissement de Usines Giant inc. ne détériorent d'aucune façon l'état de la chaussée, de la bordure du trottoir et du trottoir adjacent;
- Qu'un dépôt de garantie de Usines Giant inc. de 20 000\$ soit déposé à la Ville de Montréal-Est afin de garantir que les travaux ne détériorent pas l'état des infrastructures municipales refaites en 2012.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'Entente relative à l'occupation du domaine public et promesse d'achat entre Usines Giant inc. et la Ville de Montréal-Est pour deux parcelles du lot 1 251 291 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, constituant l'emprise de l'avenue Lesage et d'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, cette entente.

De mandater Me Véronique Lessard, notaire, pour instrumenter cette vente.

De mandater Usines Giants inc. pour représenter la Ville de Montréal-Est pour toutes les procédures requises pour la subdivision du lot 1 251 291 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, aux fins de l'exécution de cette entente, le tout aux frais de l'entreprise.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS : AUTORISATION D'AFFECTATION DU FONDS DE PARC POUR ACHAT DE MOBILIERS ET D'ÉQUIPEMENT EN 2019**

**201905-087**

6.10

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'affectation du Fonds de parc afin de financer l'achat de mobiliers et d'équipement de parc en 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À PARTICIPER AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC**

**201905-088**

6.11

Considérant la relance du programme Rénovation Québec.

Considérant que la Ville de Montréal-Est a participé à ce programme en 2013, 2017 et 2018 pour la réparation des bâtiments résidentiels admissibles dont les fondations présentent des lézardes causées par les conditions de sol naturel ou rapporté qui entoure les fondations.

Considérant la popularité du programme en 2017 (93 495 \$ alloué) et 2018 (69 440 \$ alloué).

Considérant que la Ville anticipe une demande accrue pour 2019-2020.

Considérant que la Ville souhaite participer à nouveau à ce programme et y consacrer une somme de 100 000 \$ puisée à même les surplus non autrement affectés.

Considérant que les sommes non engagées ou dépensées devront être retournées aux surplus non autrement affectés.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De signifier à la Société d'habitation du Québec (SHQ) que la Ville de Montréal-Est souhaite participer au programme Rénovation Québec et y consacrer une somme de 100 000 \$, en plus de la participation de la SHQ.

D'affecter la somme de 100 000 \$ du surplus non autrement affectés aux fins de ce programme.

D'autoriser le directeur de la gestion du territoire et environnement à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉSIGNATION DE MADAME ÉLOÏSE CHAREST À TITRE D'INSPECTRICE ET DE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**201905-089**

6.12

Considérant qu'il y a lieu de désigner madame Éloïse Charest à titre d'inspectrice et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De désigner madame Éloïse Charest à titre d'inspectrice et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est ainsi que de fonctionnaire désigné aux fins de l'application du règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats et ce, à compter du 27 mai 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **RÈGLEMENT**

7.

### **ADOPTION - RÈGLEMENT 81-2019 - RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE**

**201905-090**

7.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 81-2019 - *Règlement relatif à la gestion contractuelle.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LE CODE C808 (ÉTABLISSEMENTS DE TRANSPORT DE PERSONNES, INCLUANT LES ACTIVITÉS DE LOCATION DE VÉHICULES, DE RÉPARATION ET DE MÉCANIQUE AINSI QUE LE STATIONNEMENT DE VÉHICULES) À LA ZONE I.16**

**201905-091**

7.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 58-2016-5 modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'ajouter le code d'usage C808 (établissements de transport de personnes, incluant les activités de location de véhicules, de réparation et de mécanique ainsi que le stationnement de véhicules) à la zone I.16.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **CONTRAT**

8.

### **CONTRAT POUR L'HÉBERGEMENT ET LA FOURNITURE DE SERVICES DE SOUTIEN TECHNIQUE, DE MAINTENANCE ET DE MISES À JOUR DES LOGICIELS BIBLIOMONDO**

**201905-092**

8.1

Considérant que le contrat d'hébergement, de soutien technique, de maintenance et de mises à jour des logiciels Bibliomondo arrive à échéance le 31 mai 2019.

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat de support pour ce produit.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De renouveler le contrat pour l'hébergement et la fourniture de services de soutien technique, de maintenance et de mises à jour des logiciels Bibliomondo, pour une période de trois ans, à l'entreprise Bibliomondo Inc., pour un montant total de 28 803,98 \$, taxes incluses, réparti comme suit : année 1 – 9 553,48 \$ / année 2 – 9 601,25 \$ / année 3 – 9 649,25 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **APPROBATION DU NOUVEAU CONTRAT DE SERVICE RELIÉ À LA GESTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DE MONTRÉAL-EST 2019/2021**

**201905-093**

8.2

Considérant que le programme vise la sécurité des citoyens pour toutes les catégories d'âge.

Considérant que les besoins en matière de sécurité sont en nette hausse dans certains secteurs de la municipalité.

Considérant que la Ville a récemment posé des actions démontrant son désir de soutenir les actions de développement social sur son territoire.

Considérant que cette nouvelle approche fera passer de 557 à plus de 1,920 les heures annuelles des intervenants agissant directement sur le terrain.



Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver le contrat de service encadrant le Programme de Prévention de Montréal-Est 2019/2021 et d'autoriser une dépense de 46 085 \$ pour la période du 14 juin 2019 au 13 juin 2020 aux fins de ce programme.

D'affecter au budget 2019 la somme de 31 085 \$ à partir du surplus non autrement affecté et de prévoir une somme de 46 085 \$ au budget 2020 pour couvrir la période du 14 juin 2020 au 13 juin 2021.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PARTENARIAT AVEC BIXI MONTRÉAL DANS LE CADRE DU PROJET DU DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES STATIONS DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE DANS L'EST DE MONTRÉAL**

**201905-094**

8.3

Considérant le projet d'entente de partenariat avec BIXI MONTRÉAL dans le cadre du projet de déploiement de nouvelles stations de vélos en libre-service dans l'Est de Montréal.

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'entente de partenariat avec BIXI MONTRÉAL dans le cadre du projet du déploiement de nouvelles stations de vélos en libre-service dans l'Est de Montréal et d'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est cette entente.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire, Robert Coutu,  
M. le conseiller Yan Major,  
M. le conseiller John Judd,  
M. le conseiller Claude Marcoux,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Mme la conseillère Françoise Lachapelle.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **PERSONNEL**

9.

### **PROLONGATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME JULIE BRIEN À COMPTER DU 7 MAI 2019 AU POSTE DE TECHNICIENNE AUX RESSOURCES HUMAINES JUSQU'AU 13 DÉCEMBRE 2019**

**201905-095**

9.1

Considérant la recommandation favorable de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De prolonger l'embauche de madame Julie Brien au poste de technicienne aux ressources humaines jusqu'au 13 décembre 2019.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même le surplus non autrement affecté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

10.

### **DON DE 250 \$ À L'AQDR (SALON DES AÎNÉS)**

**201905-096**

10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 250 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) pour le Salon des aînés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON DE 500 \$ AU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI PAT/ME**

10.2

**201905-097**

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner 500 \$ au Carrefour jeunesse emploi PAT/ME.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON DE 1 800 \$ AU CONSEIL 2759 DES CHEVALIERS DE COLOMB**

10.3

**201905-098**

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 1 800 \$ au Conseil 2759 des Chevaliers de Colomb.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON DE 500 \$ À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE POINTE-AUX-TREMBLES**

10.4

**201905-099**

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner 500 \$ à l'École secondaire de Pointe-aux-Trembles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON DE 2 000 \$ AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST**

10.5

**201905-100**

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 2 000 \$ au Club de l'Âge d'or de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON DE 500 \$ AU RELAIS POUR LA VIE**

10.6

**201905-101**

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 500 \$ au Relais pour la vie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON DE 2 500 \$ À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE AU FONDS «SECOURS POUR LES INONDATIONS PRINTANIÈRES - QUÉBEC»**

10.7

**201905-102**

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 2 500 \$ à la Croix-Rouge canadienne au fonds «secours pour les inondations printanières - Québec» .

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

13.

Début : 19 h 32 Fin : 20 h

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

14.

**201905-103**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Robert Coutu (S)*

ROBERT COUTU  
Maire

*Roch Sergerie (S)*

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier